



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E141141

VALABLE JUSQU'AU 09/12/2024

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 517 669 289 00012

Code NACE : 4778C

Numéro caisse de congés payés : 88 7362 0

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE 181253744SJ

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE 181253744SJ

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : LE VERANDALISTE

2 RTE NATIONALE 74
88630 SOULOSSE SOUS ST ELOPHE

Téléphone : 03 29 94 56 08

Portable : 06 48 25 04 09

Site Internet :

E-mail : s.grossi@leverandaliste.com

Responsabilité légale :

GROSSI STEPHANE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 03 29 94 44 82

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	05/12/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	24/01/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	10/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/01/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	24/01/2022
o Isolation des combles perdus	24/01/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLIERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.